



Mairie de Séez

DREAL AUVERGNE RHÔNE ALPES
Service CIDDAE
Pôle AE (site de Lyon)
5 place Jules Ferry
69453 LYON cedex 06

Séez, le jeudi 16 octobre 2025,

Nos réf. : LA 0158-2025

Objet : Saisine de l'Autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas
d'un document d'urbanisme

Monsieur le Président de la Mission Régionale d'Autorité environnementale,

Dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du PLU de Séez, la communication saisie
l'autorité environnementale pour avis au titre de l'article L104-12 al3 du code de
l'urbanisme.

Je vous joins à cette saisine les pièces suivantes :

- La fiche d'examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code l'urbanisme pour le plan local d'urbanisme, disponible sur votre site internet ;
- La délibération prescrivant la procédure ;
- La notice de modification simplifiée n°2

L'ensemble des pièces vous est transmis en version numérique à l'adresse suivante : ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr, afin de vous permettre de consulter les autorités concernées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
M. Lionel ARPIN

